



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil

Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO

2025/55

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation

13/06/2025

Date d'affichage**Objet de la Délibération**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI – Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI - Augustine MARIOTTI – Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (4) : Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Maria GAROBY donne pouvoir à Maryline MASSONI - Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Bernard GRAZIANI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI - Jean François MATTEI – Pierre NATALI - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Convention de subventionnement pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement de Territoires d'engagement pour la Communauté de Communes Marana Golo sur l'année 2025

M. Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

La Communauté de Communes de Marana Golo s'est engagée en avril 2022 auprès de l'ANCT à devenir le 15ème Territoire engagé dans le cadre du dispositif national « Territoire d'Engagement ».

Ce dispositif sur 3 ans se fixe comme objectif d'aider les élus locaux et leurs équipes, à faire s'exprimer et s'épanouir sur leur territoire le potentiel d'engagement citoyen, au travers de la concertation et participation citoyenne, au service de la cohésion territoriale.

Cette démarche donne lieu à des conventions annuelles de subventionnement :

- la 1^{ère} en 2022 concernait l'étape de diagnostic territorial et d'élaboration du plan d'accompagnement,
- la 2^{nde} en 2023 a permis de développer 3 types d'actions : concertations sur les sentiers, festival des spuntini formation et accompagnement,
- la 3^{ème} en 2024 avec le programme développé autour du festival des Spuntini en lien avec le PAT directement, la démarche de participation citoyenne dans les opérations d'entretien des rives de cours d'eau de la CCMG en lien avec la GEMAPI, ainsi que le projet de mise en place et de déploiement des composteurs partagés en lien avec la gestion des déchets.

L'objet de la présente convention est à présent le financement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement « Territoires d'engagement » de la CCMG pour l'année 2025, selon un financement à 100% par l'ANCT.

Elle permet de financer intégralement les appuis à la conception de projets emblématiques permettant de faire s'exprimer l'engagement citoyen et de le faire vivre :

1/ Conception et accompagnement au **développement de mobilité solidaire** : *informer, sensibiliser, faire s'exprimer et impliquer les citoyens sur cette thématique pour expérimenter des solutions sur le territoire*

2/ Démarche de participation citoyenne dans le **projet de mise en place des « repair café »** en lien avec la gestion des déchets et l'économie circulaire

3/ **Le Festival des Spuntini** poursuivi de 2024 sur l'année 2025 : *Miser sur l'engagement et le développement citoyen tout en permettant à la CCMG d'aborder des sujets de politiques publiques liés au PAT dans un cadre de concertation convivial avec un fort lien au lieu concertation convivial avec un fort lien au lieu*

⇒ Ce projet a déjà été financé sur la convention 2024 et n'apparaît donc pas dans la convention 2025.

Le coût total provisoire du projet 2025 est de 48 950 € et la subvention de l'ANCT correspond à 100% des dépenses prévisionnelles.

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer et d'approuver la convention de subventionnement pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement « Territoires d'engagement » pour la communauté de communes de Marana Golo sur l'année 2025.

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 10/06/2025 ;

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve la convention financière annexée à la présente délibération
- Autorise le président à signer la convention et tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :